

SANTÉ ■ Le secteur social et médico-social s'organise pour être interlocuteur de l'ARS

La voix d'un comité régional

Face à la mise en place des agences régionales de la santé, les associations du secteur social et médico-social créent le Comité d'entente régional Auvergne.

Sonia Reyne

locale@centrefrance.com

Ils sont venus ils sont tous là, autour de la table, une trentaine de représentants des unions et fédérations représentatives de personnes en situation de handicap, fragilisées ou en perte d'autonomie, et leurs familles.

Ni secteur public, ni établissements privés

Ils se fédèrent aujourd'hui et créent le Cera, un comité qui les représentera tous. « Nous faisons le choix de l'union et de la concertation en écho à la réorganisation des services de l'État » explique Corinne Chervin, de l'Uriopss Auvergne Limousin. L'initiative née de l'union de l'Urapei Auvergne et



VALEURS. Des associations qui les vivent au quotidien. PHOTO PIERRE COUBLE

l'Uriopss Auvergne Limousin ne se veut pas défensive. Mais l'inquiétude est là, diffuse.

Face à une réorganisation de la santé mise en route par la loi Hôpital, santé et territoires de juillet 2009, ces associations de secteur social et médico-social craignent de ne pas peser lourd

dans la balance de la réorganisation territoriale. Alors plutôt que de rester dans l'attente, elles s'organisent pour être force de proposition.

Le secteur qu'elles représentent n'est qu'une petite composante parmi le champ de compétences des agences régionales

de la santé (médecine de ville, établissement de santé, veille et sécurité sanitaire...). Elles représentent 8 % de son budget. L'ARS sera de plus particulièrement sensible aux aspects économiques. L'entrée du secteur marchand et la mise en concurrence inquiète au plus haut point ces associations à but non lucratif. Moins d'argent aurait des conséquences sur la qualité de leur travail.

Historiquement, ce sont ces associations qui ont permis une meilleure prise en charge des personnes âgées, des personnes handicapées. « Ni secteur public, ni établissements privés, elles répondent aux besoins de proximité et sont innovantes. Elles ont une expérience » rappelle Corinne Chervin. Le Cera se propose comme un interlocuteur légitime du futur directeur de l'ARS, François Dumuis. « Les membres du Cera souhaitent s'adapter aux nouvelles exigences sans renoncer à leur action militante afin de garantir la reconnaissance et la prise en compte des besoins et des droits des personnes vulnérables. » Les voilà en ordre de marche. ■

Pratique. Contacts CERA, Urapei 04.71.04.55.50, Uriopss 04.73.19.63.40